

PROCEDURE POUR SE LICENCIER SAISON 2020-2021

Pour cette saison, l'obtention de la licence, est quasiment pareil, hormis le fait qu'il faut absolument utiliser les documents de la FFHB (à télécharger ci-dessous) et qu'il faut se sensibiliser aux documents liés à la covid-19. Cette procédure, est à ce jour effective.

Voici la procédure :

1. Cette année, et pour des raisons lié au Covid-19 il est fortement recommandé de refaire le certificat médical. Il est cependant valable 3 ans.

Si il est encore valide et que vous ne désirez pas le refaire, allez directement au point **1b** sinon allez au point **1a**.

1a. Faire faire un certificat médical **en utilisant uniquement le document fourni par la FFHB**, que vous devrez scanner. C'est à vous de conserver l'original.

Certificat médical FFHB → [Cliquer sur ce lien pour le télécharger](#)

Sur le certificat doit absolument apparaître la signature du médecin ainsi que son tampon, ou doit figurer, son nom, sa qualification, son adresse, le n° du répertoire Partagé des Professionnels d Santé (RPPS) et /ou le n° AM. A défaut il devra rajouter tous ces éléments à la main.

Aller ensuite au point 2

1b. Vous devez remplir le questionnaire de santé et le garder pour vous. En fonction des réponses il sera peut être utile d'en discuter avec votre médecin.

Questionnaire covid → [Cliquer sur ce lien pour le télécharger](#)

Questionnaire Usuel → [Cliquer sur ce lien pour le télécharger](#)

Attention !!!! Si vous devez mettre oui, à une seule des cases du questionnaire usuel, il vous faudra alors fournir un certificat médical et aller à la ligne 1a.

Vous devez remplir l'attestation de santé, que vous devez ensuite garder

Attestation de santé → [Cliquer sur ce lien pour le télécharger](#)

Prendre connaissance du document de surveillance

Surveillance Post-CACI → [Cliquer sur ce lien pour le télécharger](#)

ensuite aller à 2

2. Faire une photo portrait via votre téléphone ou webcam (les formats photos d'identité sont trop petits pour être scannés par la suite). Attention pas de photo folklorique. Faire une photo sur un fond uni. **UNIQUEMENT POUR LES CREATIONS DE NOUVELLES LICENCES, CAR POUR LES RENOUVELEMENTS LA PHOTO PEUT ETRE ENCORE VALABLE**

/!\ la photo est valable 3 ans et sera automatiquement supprimé une fois les 3 ans atteint ou bien si la photo mise ne correspond pas aux critères d'acceptation de la FFHB

2.1. S'il s'agit d'un enfant mineur, remplir Absolument l'autorisation parentale, **en utilisant uniquement le document fourni par la FFHB**

Autorisation parental → [Cliquer sur ce lien pour le télécharger](#)

2.2. Pour la 1^{ère} inscription sur internet, il vous sera demandé un scan de la carte d'identité ou du passeport. La page du livret de famille concernant l'enfant est valable aussi.

3. Une fois ces documents en votre possession, vous demandez par mail à votre entraîneur ou directement à Muriel EYL (6033030@ffhandball.net) de recevoir le lien afin de compléter le formulaire de licence.

Pour que l'on puisse vous adresser ce lien, il faut donner votre nom (nom de naissance pour les femmes mariées), prénom, date de naissance et adresse mail valide.

4. Vous avez reçu le lien pour remplir votre licence : à présent vous devez compléter et vérifier le formulaire de licence en ligne, scanner votre certificat médical et le joindre dans le formulaire. Joindre également votre photo portrait (si création de licence ou si la photo a été supprimé). Enfin, validez votre licence qui sera automatiquement envoyée en attente sur le logiciel que seuls des membres du bureau peuvent consulter afin de valider votre inscription.

5. Votre travail n'est pas tout à fait fini ! Une fois toutes ces manipulations informatiques effectuées, il vous reste à fournir les documents suivants:

- . Le bulletin d'inscription rempli → [Cliquer sur ce lien pour le télécharger](#)
- . L'autorisation parentale pour les enfants mineurs.
- . Le règlement de la licence (possibilité de payer en 3 chèques).
Pour la saison 2020-2021 Le club accorde une réduction de 15€ à toutes personnes licenciés au LHB sur la saison 2019-2020.

Vous devez donner l'ensemble de ces documents, à votre entraîneur ou à un membre du bureau, qui le fera passer aux personnes compétentes, qui pourront alors valider votre inscription en ligne et une fois que toutes les informations et documents seront validés par la ligue, vous serez à ce moment-là qualifié pour les matchs!!

!/! INFORMATIONS IMPORTANTES :

- . La période des mutations est jusqu'au 31 Aout 2020, à savoir qu'avant cette date, il ne sera pas nécessaire d'obtenir une autorisation de mutation de la part du président du club que l'on quitte.
- . Le club prend en charge la moitié des mutations (voir montant des mutations sur le bulletin d'inscription LHB)
- . Il est IMPERATIF, que la licence soit qualifiée avant la reprise des championnats ou tournoi de qualification, afin d'être sélectionnable.
- . Possibilité de payer en 3 chèques.

Bon courage à tous!

Nous savons bien que c'est compliqué mais n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des soucis lors des inscriptions et surtout... NE TARDEZ PAS le championnat reprend très vite !!! Fin Septembre